



Sarah COULON <sco@bienatoi.be>

TR: demande de renseignements -

5 messages

Duhaut Claire <Claire.Duhaut@ville.namur.be>
À : "sco@bienatoi.be" <sco@bienatoi.be>

2 août 2024 à 13:20

Madame,

Faisant suite à votre demande, vous voudrez bien trouver ci-dessous une réponse à vos questions quant au bien situé

Je vous en souhaite bonne réception

**NAMUR
CAPITALE****Claire DUHAUT****Cheffe de Cabinet**Cabinet de Mme **Stéphanie SCAILQUIN***Échevine de l'Urbanisme, de l'Attractivité urbaine et de l'Emploi*

Hôtel de Ville – 5000 Namur

Tél. : 081/ 24 69 91 – 0471/05 94 61

Claire.duhaut@ville.namur.beAvertissement : disclaimer disponible via le site www.namur.be/maildisclaimer[Avant d'imprimer ce mail, pensez à l'environnement](#)**De :** Bierlaire Marjorie <Marjorie.Bierlaire@ville.namur.be>**Envoyé :** vendredi 2 août 2024 11:30**À :** Duhaut Claire <Claire.Duhaut@ville.namur.be>; Timsonet Cédric <Cedric.Timsonet@ville.namur.be>**Objet :** RE: demande de renseignements -

Hello Claire,

Le bien est situé en B+ au SDC et en zone de résidence au PCAR de Bouge. Je te joins l'extrait du plan. Il n'y a pas encore eu de rdv pour ce bien avec un responsable de projet.

Le principe de créer des appartements à cet endroit est envisageable.

Par contre, la forme que cela peut prendre doit être discutée.

- Un projet de démolition/reconstruction serait regrettable. Le bien concerné présente une typologie qui participe à la qualité de l'espace rue (contrairement à l'immeuble de la pharmacie ☺). Les espaces végétalisés autour de l'habitation sont également une composante intéressante de cette séquence.

Le Collège s'est par ailleurs positionné défavorablement sur une démolition/reconstruction plus bas en périmètre d'agglomération.

- Nous préconisons donc que la création des appartements se fasse dans les volumes existants. Une extension est possible dans le respect des dispositions du PCAR et pour autant que le volume existant conserve son statut dominant dans la lecture de l'ensemble.

A ce stade impossible de dégager un potentiel précis. Cela va dépendre de la qualité des logements, de leur diversité et de l'offre en stationnement qu'il sera possible d'organiser sur la parcelle (sans tout minéraliser évidemment, respect du COS DVP !).

Voilà ce que je peux en dire à ce stade.

Bonne journée,



Marjorie BIERLAIRE

Architecte - Cellule Urbanisme

Service du Développement Territorial

Département de l'Aménagement Urbain - DAU

VILLE DE NAMUR

Tél. : 081/24 72 74

marjorie.bierlaire@ville.namur.be - www.ville.namur.be

Avertissement : disclaimer disponible via le site www.namur.be/maildisclaimer

Avant d'imprimer, pensez à l'environnement / D'avant d'imprimer çoci, sondjîz aux-aubes

Le vendredi nous travaillons à bureaux fermés

De : Sarah COULON <sco@bienatoi.be>
Envoyé : vendredi 2 août 2024 10:30
À : Duhaut Claire <Claire.Duhaut@ville.namur.be>
Cc : Stephanie Moreau <smo@bienatoi.be>
Objet : demande de renseignements

Bonjour Madame Duhaut,

Suite à notre entretien téléphonique de ce jour, je vous reprecise ma demande :

Dans le cadre de la mise en vente de l'immeuble sis , à 5004 Bouge , cadastrée section _
numéro sur une contenance de 11a77ca, nous souhaiterions savoir si un projet d'appartements serait
possible et combien ?

Actuellement, la pharmacie se situant , à déjà pu bénéficier d'un projet similaire.

Je vous remercie d'avance et vous souhaite une excellente journée.